

Lectures

Ouvrages en débat

Teaching about Scientific Origins: Taking Account of Creationism

Leslie S. Jones, Michael J. Reiss (Eds)
Peter Lang, 2007, 227 p.

Coordonné par Leslie S. Jones, didacticienne des sciences au département de biologie de l'Université Valdosta, de l'État de Géorgie, et par Michael J. Reiss, professeur de sciences de l'éducation à l'Université de Londres et prêtre anglican, cet ouvrage rassemble des articles assez divers sur la question du créationnisme aujourd'hui, surtout dans le monde anglo-saxon, et sur la manière d'enseigner l'évolution, en particulier en ce qui a trait aux rapports avec les religions. Cet ouvrage est interdisciplinaire et, comme l'affirment les coordonnateurs dans leur présentation, le but poursuivi est de rassembler un ensemble de textes sur la controverse évolution/création. Il aurait mieux valu, d'ailleurs, parler de controverse évolutionnisme/créationnisme (ce qu'ont fait certains contributeurs), en précisant que le livre s'appuie sur le contexte anglo-saxon (surtout américain) de cette controverse. C'est implicite ici, mais il peut exister dans le monde d'autres types de créationnisme que ce qu'on trouve en lien avec les Églises protestantes aux États-Unis.

Outre les apports sur l'histoire du créationnisme aux États-Unis, on retiendra trois textes épistémologiques (de Michael Ruse, David Mercier et Michael Poole) sur la compatibilité entre science et religion et cinq articles beaucoup plus axés sur les sciences de l'éducation (implication de cette thématique dans les manuels et les programmes scolaires, attitudes et compréhension des étudiants et des professeurs en contexte anglo-saxon), ainsi qu'un article de conclusion de M.J. Reiss.

Quelques aspects nous semblent significatifs de l'approche très actuelle proposée par ce collectif. Historiquement, Randy Moore montre que les créationnistes, aux États-Unis, ont perdu chaque procès où l'enseignement de l'évolution et celui du créationnisme étaient en jeu dans les écoles publiques. Ils ont donc utilisé d'autres stratégies, dont celle de la communication sur le thème de

l'Intelligent Design (p. 25). Cette dernière question recouvre un très vaste débat qui comporte un biais : l'assimilation de connaissances scientifiques portant sur l'évolution et d'une démarche plus ou moins philosophique cherchant à établir une causalité finale des phénomènes de la vie. R. Moore note de plus qu'il est « difficile de pallier les imperfections de la nature par une forme quelconque d'intelligence » (p. 27). De fait, il y a confusion entre le domaine biologique et une recherche beaucoup plus vaste, peut-être apologétique, visant à démontrer l'existence d'un être ou d'une intelligence première.

M. Ruse explique, à l'encontre de Dawkins, que le darwinisme et la foi chrétienne ne sont pas à situer sur le même plan (p. 39). Il évoque une ignorance des darwiniens à l'égard des formes modernes de christianisme, dans la mesure où l'espérance en un dieu ne crée pas nécessairement une rupture entre science et religion. Cependant, le texte manque d'une analyse un peu plus profonde sur la capacité du croyant à assumer la diversité de ces deux dimensions.

Sous un point de vue épistémologique, M. Poole soulève quelques difficultés entre évolution et création. En réalité, cela vise surtout le fondamentalisme : par exemple, la lecture textuelle de la Genèse (l'âge de la Terre) ou l'accusation faite aux biologistes de propager une vision naturaliste, voire athée, de l'être vivant. Une limite de ce raisonnement est évidemment qu'il ne fait que relayer les difficultés posées par certains fondamentalismes religieux aux États-Unis. Il faut aussi évoquer (comme le fait d'ailleurs l'auteur à propos d'Origène, p. 79) la grande tradition chrétienne qui inclut le sens métaphorique dans la lecture littérale : les jours de la Création signifiant bien autre chose que des jours, la Terre considérée par saint Augustin comme contenant en puissance la diffusion ultérieure de la vie végétale, etc. M. Poole insiste aussi sur le fait que les processus évolutifs peuvent difficilement être opposés à un dessein divin, c'est simplement un autre niveau d'analyse. Les partisans de *l'Intelligent Design* s'appuient sur l'argument de la complexité irréductible des phénomènes naturels. M. Poole pense que

c'est une stratégie contre-productive à cause de deux difficultés : l'intervention de l'homme dans la création, sa responsabilité et sa participation à la gestion de l'environnement (ce dont il est question dans la Bible) et la possibilité de trouver des explications biologiques à la « complexité irréductible » (p. 82). Cet article est assez remarquable, car il enlève des obstacles ; mais il est aussi significatif d'un problème religieux spécifique à certaines Églises protestantes aux États-Unis. Il semble que l'injonction luthérienne « *Sola fide, sola scriptura* » ait contribué à engendrer le créationnisme (comme d'ailleurs le dogmatisme de la Contre-Réforme catholique a favorisé le fixisme aux XVIII^e-XIX^e siècles).

Sharkh Abdul Mabud propose une réflexion sur l'enseignement de la théorie de l'évolution, qu'il considère comme partiel et biaisé. À partir de quelques manuels de biologie de l'enseignement secondaire britannique, son analyse montre un manque de précision et de précaution dans l'approche du rôle des fossiles pour établir les séquences évolutives, ou encore dans la description des homologies de structure. Pour cet auteur, l'apparition de la vie et l'évolution sont enseignées de façon trop positive, sans laisser suffisamment d'espace à la critique épistémologique (pp. 89-104).

De même, David L. Haury revient sur la question de l'enseignement de l'évolution : il conseille de donner le sens de l'émerveillement devant l'histoire de nos origines en matière d'évolution comme pour d'autres récits et il insiste aussi sur la nécessité de ne pas aliéner les étudiants et de ne pas interférer avec les croyances religieuses (p. 137). À ce propos, Lee Meadows donne l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire avec l'histoire de Joanne, une étudiante baptiste du Mississippi. Joanne a une lecture fondamentaliste du monde environnant et de l'Écriture sainte, elle pense un accès à Dieu sans médiation, à travers l'environnement et les événements. L'enseignement de l'évolution dans son contexte américain lui pose un problème et la contradiction survient (*Clashing Worldviews*, p. 147) surtout du fait d'un fondamentalisme holiste, où la remise en cause d'une pièce du puzzle tend à faire s'écrouler l'ensemble. L. Meadows parle d'un conflit à résoudre et imagine un management spécifique à certaines classes de biologie. Ce type de prise en compte des difficultés des étudiants relève de la pédagogie : respecter leurs croyances, comprendre les conflits possibles entre croyances et savoirs et, surtout, introduire l'enseignement de l'évolution comme relevant de la science, donc d'une autre approche sur l'origine du monde que celle des religions. Néanmoins, cette prise en compte de l'influence des religions sur l'étudiant contraste beaucoup avec la laïcité française qui exclut ce présupposé. De plus, le problème posé ici n'est pas celui des religions, mais du fondamentalisme de certaines Églises aux États-Unis. C'est donc une question spécifique que L. Meadows pense résoudre par le management de conflit, permettant

aux étudiants de conforter leur point de vue tout en étudiant l'évolution. L'auteur suppose aussi une attitude de respect de la part des professeurs et une volonté de montrer aux étudiants que l'étude de l'évolution biologique ne s'oppose pas à leurs croyances religieuses. Cela suppose de la part du professeur de biologie un travail épistémologique qui peut être difficile à réaliser.

On retrouve chez Leslie S. Jones le même type de souci : commencer les cours sur l'évolution en garantissant la sécurité des « systèmes de croyance personnelle », en affirmant l'absence d'argumentation antireligieuse, la nécessité d'une juste compréhension de cette théorie et la diversité des registres de connaissance intellectuelle. Bref, il s'agit de faire tomber les obstacles religieux et créationnistes (pp. 185-186).

L'ensemble de l'ouvrage est passionnant, mais il peut paraître trop axé sur les mouvements fondamentalistes aux États-Unis et sur les réponses à apporter par le système éducatif américain. Cependant, le système éducatif français est aussi confronté à la multiplicité des origines religieuses des élèves. Il est peu probable que la laïcité à la française s'oriente vers le même genre de prise en compte des croyances des élèves. Mais un travail épistémologique sur la (les) théorie(s) de l'évolution pourrait être intéressant, tant dans la formation des enseignants que dans les applications pédagogiques.

Olivier Perru

(Université Lyon 1, France)

olivier.perru@univ-lyon1.fr

Dieu versus Darwin : les créationnistes vont-ils triompher de la science ?

Jacques Arnould

Albin Michel, 2007, 320 p.

L'analyse dans *NSS* de l'ouvrage *Dieu versus Darwin* s'imposait dans le cadre de son dossier « Évolution et créationnisme », récemment ouvert.

Jacques Arnould n'est pas une personnalité « neutre ». Théologien dominicain ancré dans sa foi, il est aussi un ingénieur agronome, nourri des paradigmes scientifiques et notamment biologiques. C'est, sans doute, sa volonté de montrer au monde qu'on peut être croyant sans sombrer dans la négation des évidences scientifiques qui l'a conduit à explorer depuis plus de dix ans la question du créationnisme, au fil de nombreux ouvrages dont *Les Avatars du gène*, en collaboration avec P.-H. Gouyon et J.-P. Henry. *Dieu versus Darwin* est sa dernière livraison. Il contient un instructif inventaire et un historique des mouvements créationnistes, depuis qu'ils se sont érigés en défenseurs du récit biblique d'une création divine pour faire face aux évidences scientifiques supportant le concept d'évolution biologique, cristallisées autour de l'ouvrage *L'Origine des espèces*, publié en 1859 par Darwin. Cet inventaire est suivi d'une analyse sans concession de

la réponse des Églises et des sphères politiques qu'elles influencent (surtout aux États-Unis).

On sent percer le talent du conférencier sous le style fluide d'un texte très documenté, émaillé d'anecdotes et construit à la manière symphonique, les mêmes thèmes et objets étant abordés à plusieurs reprises sous des angles différents.

Après une mise en situation qui précise la posture de l'auteur, une première partie – « Une histoire naturelle du créationnisme » (pp. 17-148) – fait d'abord remarquer que se cache sous le label « créationnisme » une multitude de courants, dont il propose d'abord une « petite typologie » (chapitre 1), distinguant le créationnisme pur et dur qui refuse tout discours scientifique (*rejectionnism*) du « *scientific creationism* » qui considère que la démarche scientifique est bonne, mais que ceux qui trouvent dans la science des contradictions avec les affirmations bibliques se sont fourvoyés (ou sont des suppôts de Satan). Est aussi relevée l'opposition entre les partisans d'une chronologie strictement biblique (« *young earth creationism* »), selon laquelle l'univers a été créé il y a 9 000 ans, et ceux qui tentent de concilier la Genèse avec des durées acceptables par les géosciences (« *old earth creationism* »). Enfin, sur les marges, il y a les courants qui associent évolution et intervention divine (« *theistic evolution* », « *deistic evolution* »).

Cette nomenclature anglaise montre que ce foisonnement de courants de pensée est d'abord un mouvement nord-américain de réaction au darwinisme. J. Arnould consacre le chapitre 2 (« Face à Darwin, l'Amérique se rebiffe ») à l'historique de cette émergence. Dans l'immensité des États-Unis, la soumission à un Dieu créateur inscrite dans la Constitution, la mythologie de la terre promise entretenue par les descendants des colons, le fractionnement des Églises, sont autant de facteurs explicatifs. Lorsque paraît en 1859 *L'Origine des espèces*, le terrain scientifique est suffisamment prêt pour que la théorie darwinienne de l'évolution arrive, en une quinzaine d'années, à être acceptée par la plupart des biologistes et enseignée dans les universités américaines. Mais, très vite aussi, des personnalités religieuses et politiques récusent ce magistère. Les Églises protestantes et catholique hésitent à prendre position ; mais, lorsqu'un prêtre d'Indiana, J. Zahn, publie en 1884 *Bible, science et foi*, demandant aux religieux d'accepter l'évidence scientifique de l'évolution, c'est Rome qui l'oblige au silence. Au sein du judaïsme, les mêmes tensions apparaissent. Mais ce sont surtout les Églises nées dans l'Amérique profonde : baptistes du Sud, luthériens du synode du Missouri, adventistes et plus tard diverses sectes, qui vont mener le combat contre l'idée diabolique que l'homme, conçu à l'image de Dieu, puisse être proche du singe. Dans les années 1920, apparaissent des lois fédérales interdisant l'enseignement des théories de l'évolution à l'école et la bataille prend le chemin des tribunaux. Selon J. Arnould, c'est grâce à la guerre froide que le fléau de la balance va un temps

pencher vers les scientifiques : les États-Unis, douchés par le succès russe du lancement de Spoutnik en 1957, vont investir massivement dans la recherche, y compris biologique et génétique, facilitant ainsi la compréhension des mécanismes héréditaires et la diffusion de la théorie de l'évolution. Mais le combat créationniste n'a pourtant jamais cessé. J. Arnould en retrace quelques épisodes et présente quelques chefs de file et leurs ouvrages. Il souligne aussi la place prépondérante prise par la « droite chrétienne » au sein du Parti républicain et son rôle en vue d'imposer l'enseignement du créationnisme.

Pour finir ce chapitre, est abordé le mouvement de l'*Intelligent Design* (ID), qu'il traduit par « intelligence supérieure », ensemble de mouvements, nés aussi aux États-Unis, qui ne nient plus le phénomène évolutif, mais considèrent que la complexité du monde vivant ne peut être le fruit du seul hasard et doit donc avoir été conçue par une intelligence supérieure divine qui, au moins, lui donnera l'impulsion initiale. Il fait un bref historique de cette tendance, désormais portée par des personnalités ayant un réel cursus scientifique. Il en fixe les prémisses avec l'ouvrage de C.B. Thaxton, W.L. Bradley et R.L. Olsen, *The Mystery of Life's Origin* (1984), et celui de M. Denton, *Evolution: Theory in Crisis* (1985), mais l'expression « *Intelligent Design* » n'apparaît qu'en 1989 sous la plume de D.H. Kenyon et P. Dais dans *Of Panda and People: The Central Question of Biological Origins*, relayée par M.J. Behe dans *Darwin's Black Box*. En 1990, l'ID se structure et publie un journal, *Origins and Design*, qui s'appuie sur le Center for the Renewal of Science and Culture (CRSC), organisation militante au programme planifié de lutte contre le matérialisme scientifique et à l'origine de tentatives d'introduction de l'ID dans l'enseignement public américain.

Les chapitres qui suivent sont un tour d'horizon des mouvements créationnistes hors des États-Unis : Australie (ch. 3, « Darwin au pays des kangourous »), France (ch. 4, « Créationnisme made in France »), ailleurs (ch. 5, « Ailleurs dans le monde »), pays islamiques (ch. 6 : « Le Croissant et le singe »).

La deuxième partie – « Derrière les faits » (pp. 149-270) – aborde le créationnisme sous l'angle de l'histoire des relations entre sciences et religions. Le chapitre 7 (« La science en procès ») traite d'abord de deux cas de recherches en géologie et en archéologie plus ou moins farfelues (comme la contemporanéité des dinosaures et de l'homme), conduites avec l'objectif de démontrer le bien-fondé des idées créationnistes, puis il revient sur la vieille histoire du nombril d'Adam (en 1857, P. Gosse affirme que Dieu a créé Adam et Ève avec un nombril et que, d'une manière plus générale, les évidences géologiques d'une Terre ancienne peuvent très bien relever d'un jeu divin) et les contestations des chronologies géologiques et radiométriques. Cela donne à J. Arnould l'opportunité d'un bref rappel, à mon avis trop tardif, des étapes

du développement des sciences naturelles modernes en Occident depuis le XVII^e siècle, des premières tentatives pour interpréter des observations géologiques et paléontologiques en conformité avec l'enseignement de la Bible (théorie des catastrophes multiples de Cuvier) et de l'accumulation des évidences en faveur d'un temps long et d'une filiation des espèces (le grand Linné, pourtant catalogué comme fixiste, commencera à en être convaincu vers la fin de sa vie, dès 1770), aboutissant à la théorie de l'évolution darwinienne qui convaincra le monde scientifique, cristallisera l'hostilité des Églises et générera les premières réactions créationnistes. Suit un catalogue des principaux arguments des créationnistes actuels, supposés illustrer les failles de la science officielle. J. Arnould insiste sur leur ignorance de la nature et des règles de la méthode scientifique et entame un début d'apologétique en signalant que les « origines ultimes » ne sont pas accessibles par la science. Le chapitre 8 (« Le prêtre, le savant et le politicien ») poursuit dans ce sens et propose un *modus vivendi* en partie basé sur un *distinguo* entre conception du monde (« *world view* ») et représentation du monde (« *world picture* »), la conviction religieuse relevant de la première sphère et la démarche scientifique de la seconde. Se distinguent alors quatre types de relations possibles entre science et foi : (1) l'approche scientifique (par définition athée), qui conduit à une conception athée du monde, et, réciproquement, la négation de la science au nom de la religion ; (2) la proposition du paléontologue S.J. Gould de non-empiètement des magistères (NOMA) ; (3) la complémentarité, revendiquée par l'auteur, qui demande un climat de dialogue entre les magistères ; (4) le support mutuel proposé par W. Demski, le père de l'ID, dont relève la théologie naturelle de Denton, à laquelle Arnould rattache la christologie cosmique de Teilhard de Chardin. Un long sous-chapitre est ensuite consacré au cas particulier des États-Unis et à une présentation des relations complexes entre religion et politique et des liens objectifs entre conservatisme religieux, créationnisme et racisme qui y règnent.

Le chapitre 9 (« La Bible écartelée ») revient sur l'histoire du déluge et de l'arche de Noé, comme exemple d'une quête de témoins de la stricte réalité biblique dans les archives géologiques par les créationnistes, et décortique leur mode de raisonnement pour ensuite rappeler qu'il existait de très longue date des écoles judaïques (thora) et chrétiennes d'interprétation des textes sacrés qui ne les ont pas pris au pied de la lettre. Il décortique ensuite l'usage de la science par les tenants de la théologie naturelle remise au goût du jour (M. Denton) et les adeptes de l'ID ; il en identifie les faiblesses pour en conclure que leur démarche, qui pourrait séduire des croyants non réactionnaires, peut être qualifiée de néocréationniste.

Le chapitre 10 (« Des Églises empêtrées »), très bref, revient sur le militantisme antiévolutionniste des fondamentalistes nord-américains, des intégristes

catholiques, et souligne que, en terres d'islam, le wahhabisme intégriste envahissant aujourd'hui n'a vu le jour qu'au XVIII^e siècle.

Le chapitre 11 (« Dieu et Darwin, sans complexe ») est, comme on peut l'attendre d'un prêtre, une profession de foi en un dieu partagée par tant d'humains et non démontrable, qui revendique une cohabitation pacifique entre science et religion.

La conclusion de l'ouvrage (« Une histoire sans fin ? ») renvoie dos à dos religieux et scientifiques sur la question des fins dernières (personne ne peut prétendre « détenir la vérité quant au sens de l'humanité ») et affirme que « les enjeux auxquels science et religion ne peuvent échapper et qui transparaissent dans les controverses entre créationnistes et évolutionnistes relèvent en fin de compte des deux registres suivants : d'une part, celui de l'épistémologie et de la philosophie, d'autre part celui de l'éthique et du politique ». Enfin, J. Arnould exprime sa crainte que les tensions et la guerre larvée entre créationnistes et scientifiques ne soient qu'une des expressions d'une crise planétaire plus vaste et n'aillent encore en s'accroissant.

En dehors de l'analyse proprement dite, l'ouvrage comporte quelques encarts, dans le cours du texte, abordant un point de détail ou donnant une statistique ; il est complété par une annexe (pp. 285-304) de notes (appelées dans le texte) et une bibliographie de 140 ouvrages et articles classés selon leur adhésion ou leur opposition au créationnisme.

On peut penser que ce livre est celui d'un militant désireux de convaincre les croyants qu'il existe une posture, dont il est l'illustration, permettant de concilier « les sphères de la science et celles de la foi » et, surtout, de pas sombrer dans la négation ou la distorsion de la démarche scientifique, même si « le développement des sciences et des techniques paraît plus que jamais amener l'homme à reconnaître », avec Jacques Monod, qu'il est le fruit du seul hasard. Mais c'est d'abord le récit sans concession de l'origine et de l'émergence d'une perversion de la pensée qui refuse la connaissance scientifique au titre de l'idéologie. Il est bon de connaître cette histoire pour entrer en résistance.

Darwin hérétique : l'éternel retour du créationnisme

Thomas Lepeltier

Le Seuil, 2007, 256 p.

Thomas Lepeltier est historien des sciences, journaliste et chargé de cours à l'Université d'Oxford. Son ouvrage, comme celui de J. Arnould (voir plus haut), présente un inventaire des mouvements créationnistes ou rattachés à l'*Intelligent Design*. Il n'en est cependant pas redondant, car, comme le souligne l'avertissement, T. Lepeltier « entend privilégier une approche historique » et se veut distancé vis-à-vis de l'affrontement entre les créationnistes et

l'essentiel de la communauté scientifique. Cela donne au récit une tonalité « non-engagée » qui pourra choquer.

Après une préface de J. Gayon et l'avertissement, un bref prologue reprend l'idée de P. Harrison (1998) selon laquelle, dans le monde médiéval où tout était symbole et allégorie, l'Église n'était pas attachée à la lettre des Écritures saintes, alors qu'avec la Réforme, le refus de la médiation de l'Église conduit à une lecture strictement littérale à l'origine des dérives créationnistes contemporaines. Selon Harrison, cette révolution mit aussi fin à la vision symbolique de la nature et permit l'essor des sciences : elle donna donc aussi son impulsion à la marche vers la mise en évidence de l'évolution !

Le chapitre 1 (« Fixisme ou transformisme. Le problème de la génération aux XVII^e et XVIII^e siècles ») rappelle que l'idée de l'apparition successive des espèces a été discutée dès le XVI^e siècle. Puis l'émergence des sciences naturelles est associée à celle des classifications, dont l'intrinsèque besoin d'ordre s'accorde bien au fixisme, hors de tout prérequis théologique ; à ce titre, Lepeltier fait commencer l'histoire de l'antiévolutionnisme à la fin du XVII^e siècle. Ainsi sont présentés les premiers classificateurs, J. Ray (1627-1705) et C. von Linnée (1707-1778), tous deux tenants de la stabilité des espèces. Puis le sous-chapitre « De la génération spontanée à la préformation » évoque la théorie mécaniste de la nature dominante aux XVII^e et XVIII^e siècles – Dieu étant le créateur et le moteur de la mécanique universelle et des organisations biologiques –, ainsi que le débat sur l'apparition de la vie, avec les expérimentations de F. Redi (1626-1698), J. Swammerdam (1637-1680) et M. Malpighi (1628-1694), pour réfuter la génération spontanée. Le sous-chapitre « Du matérialisme au vitalisme et au transformisme » évoque l'émergence du courant scientifique (auquel se rattachent Maupertuis, Diderot et Buffon), qui refuse d'expliquer les processus naturels par l'intervention divine et préfère, à ce titre, la théorie de l'épigenèse à celle de la préformation, réhabilitant la théorie de la génération spontanée.

Le chapitre 2 (« Le progrès et le nombril d'Adam. Création, progression et évolution du vivant ») aborde l'évolution des idées à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e. Il rappelle les théories sur l'origine de la Terre de T. Burnet (1635-1715) et W. Whiston (1667-1752), où le récit biblique est mélangé à des considérations géologiques ; puis il évoque le souci de rupture avec la théologie scientifique et la promotion de l'uniformitarisme (la théorie des causes actuelles, point de départ de la géologie actuelle) par J. Hutton (1726-1797). Le sous-chapitre « Du progrès à l'évolution » revient sur la relation entre pensée classificatrice et acceptation du vieux concept de « chaîne des êtres », qui fut notamment exploitée à la fin du XVIII^e siècle par C. Bonnet (1720-1793) et J.-B. Robinet (1735-1820). Bien que fixistes, ils introduisent un élément temporel dans cette chaîne. En effet, l'idée

de progrès pénètre la société du XVIII^e siècle et, avec elle, celle d'une nature tendant vers la perfection. Mais c'est E. Darwin (1731-1802), le grand-père de Charles, qui va introduire l'idée que différentes espèces peuvent être liées par voie de descendance et jeter les bases de l'évolutionnisme. J.-B. Lamarck (1744-1829) en est le pionnier pour la France. R. Chambers (1802-1871) est un des premiers à avoir cherché à concilier création et évolution. Un deuxième sous-chapitre (« Le catastrophisme progressionniste ») fait état des convictions antiévolutionnistes de G. Cuvier (1769-1832), qui développera sa théorie des catastrophes géologiques successives, n'ayant observé aucune évidence de transformation lente des espèces. Sa pensée servira de point d'ancrage aux hypothèses de L. Agassiz (1807-1873) et surtout de W. Buckland (1784-1856), beaucoup plus explicitement créationniste et inspiré par la théologie naturelle de W. Paley (1743-1805), précurseur de l'*Intelligent Design*. Un dernier sous-chapitre (« L'antiprogressionnisme ») se fait l'écho des conceptions de C. Lyell (1797-1875), propagateur de l'uniformitarisme de Hutton, défendant l'idée d'une Terre sans bouleversements catastrophiques et en concluant que les espèces étaient immuables, avant de se rallier à Darwin. Lepeltier souligne que, dans ce débat qui opposait alors évolutionnistes, créationnistes, progressionnistes et uniformitariens, tous étaient au moins d'accord sur le temps long de la Terre, inconciliable avec le point de vue des adeptes d'une lecture à la lettre de la Bible. Il saisit cette occasion pour évoquer les tenants d'un temps court, avec la pirouette (qui déplut à tout le monde!) de P.H. Gosse (1810-1888) suggérant que Dieu avait créé le monde récemment en lui donnant toutes les apparences de l'ancienneté.

Le chapitre 3 (« L'évolutionnisme antidarwinien. Les débuts laborieux du darwinisme ») rappelle que la théorie de Charles Darwin a vu le jour sur un terreau évolutionniste en place. Son génie est d'avoir identifié la sélection naturelle comme moteur de l'évolution et d'avoir eu l'intuition du caractère aléatoire des variations de sélection. Puis il est fait état des critiques qui ont immédiatement assailli Darwin – notamment que sa théorie n'était pas inductive et donc très hypothétique et que bien des caractères n'ont aucun intérêt adaptatif et ne peuvent être expliqués par la sélection naturelle –, ainsi que des efforts de Darwin pour y répondre. Selon Lepeltier, il s'ensuivit que, alors que la majorité des scientifiques était acquise à l'évolution, le darwinisme connut une certaine éclipse à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, au profit de la théorie lamarckienne de l'hérédité des caractères acquis ou de la théorie de l'orthogénèse, qui suggère que les organismes ont une tendance intrinsèque à se modifier, sans considération d'adaptation (cette théorie expliquait en particulier des évolutions vers des culs-de-sac et des extinctions). Lepeltier évoque ensuite les faiblesses et l'étiollement de ces théories au cours du XX^e siècle, avec l'émergence de la génétique depuis G. Mendel (1822-1884).

Ses progrès, avec le développement de la génétique des populations, aboutirent au triomphe de la « théorie synthétique de l'évolution », paradigme actuel de la recherche biologique, qui réhabilitait complètement les hypothèses de Darwin.

Dans le chapitre 4 (« Darwinisme et théologie. L'évolutionnisme est-il un athéisme ? »), Lepeltier évoque les réactions extrêmes ayant suivi la parution de *L'Origine des espèces* : C. Hodge (1797-1878) déclarant que le darwinisme était une sorte d'athéisme et C. Royer (1830-1902) y trouvant le témoignage de l'obsolescence de la religion chrétienne. Mais Lepeltier montre qu'il faut modérer l'idée d'une opposition radicale entre darwiniens et penseurs chrétiens et donne un panorama de la complexité des réactions à l'ouvrage de Darwin de son vivant, puis au début du XX^e siècle. Après avoir rappelé les soutiens religieux à Darwin, il fait un inventaire des acteurs de l'antidarwinisme, à la fin du XIX^e siècle, qui ont construit leur argumentaire sur une contestation scientifique de la sélection naturelle pour en conclure que rien ne s'oppose à l'idée d'un dessein dans la nature. Dans le sous-chapitre « Les accommodations du darwinisme », il est fait état de la question, centrale pour les religieux, de la place de l'homme dans l'évolution et de la pensée de J.D. Dana (1813-1895) acceptant la sélection naturelle mais imaginant une intervention divine directe pour le processus de complexification du cerveau humain. Puis, sous le titre « Darwinisme théologique », l'auteur évoque A. Moore (1848-1890) et A. Gray (1810-1888), convaincus que l'évolution darwinienne ne contredit pas l'idée d'un plan divin. Il résume ensuite la persistance de ce courant au XX^e siècle, illustré par H. Dorlodot, T. Dobzhansky (1900-1975) et R.A. Fisher (1890-1962) et aussi P. Teilhard de Chardin (1881-1995), ainsi que la reconnaissance tardive par le Vatican de la non-incompatibilité entre évolution et foi catholique. Mais, tout au contraire, l'idée de l'incompatibilité entre foi et évolution a aussi été soutenue, tant du côté de ceux qui, comme R. Dawkins (né en 1941), soutiennent que la théorie de l'évolution sape les fondements de toutes les religions que du côté des créationnistes, qui ont choisi d'opposer la révélation biblique à la science.

Dans le chapitre 5 (« La renaissance du créationnisme aux États-Unis. Le créationnisme est-il scientifique ? »), il est fait état des campagnes antiévolutionnistes qui ont pris corps dans ce pays : leur description rejoint celle de l'ouvrage de J. Arnould (voir plus haut) et ne sera donc pas détaillée ici.

Le chapitre 6 (« Le retour du Grand Horloger. Une histoire à chaud de l'*Intelligent Design* ») recoupe aussi les propos d'Arnould en abordant les cinquante dernières années. Son histoire débute avec la célébration du centenaire de la publication de *L'Origine des espèces*, alors que la mise en évidence de la structure de l'ADN par J. Watson (né en 1928) et F. Crick (1916-2004) apportait une brique supplémentaire à l'édifice du darwinisme. Il

signale cependant que dans les années 1970, hors de toute considération créationniste, plusieurs chercheurs, tels que M. Eden (né en 1920), M.P. Schutzenberger (1920-1996), S.J. Gould (1941-2002) – avec sa théorie des équilibres ponctués –, se sont opposés au néodarwinisme en relevant que cette théorie était loin de tout expliquer. Puis sont évoqués l'émergence de l'ID et ses chantres (voir J. Arnould) qui, à partir de 1984, s'efforcent de démontrer que la complexité du monde vivant ne peut qu'être organisée par une intelligence supérieure. Bien entendu, l'essentiel des scientifiques (que Lepeltier assimile aux « darwiniens ») s'insurge contre l'appel au surnaturel dans une démarche prétendument scientifique, mariage épistémologiquement impossible. Avec beaucoup (trop ?) de sérénité, Lepeltier discute de cette controverse, soulignant l'argument des tenants de l'ID : « De quel droit peut-on exclure l'hypothèse d'une cause intelligente d'une démarche scientifique : cette exclusion ne relève-t-elle pas elle-même d'un préjugé métaphysique ? », et conclut : « Les glissements récurrents du domaine de la science au domaine de la métaphysique et de la théologie [...] soulignaient l'impasse du débat. »

L'ouvrage de Lepeltier se termine par un épilogue (« La question du miracle ») qui oppose sommairement « les antiévolutionnistes qui situent l'absolu au-delà de la science » aux anticréationnistes qui « le mettent à portée de l'activité scientifique » (il me semble que le conflit n'est pas là !) et suggère de garder ses distances vis-à-vis de l'absolu. Une brève bibliographie et un index des noms des personnes citées complètent le livre.

J'ai aimé l'approche d'historien de Thomas Lepeltier, qui, en suivant pas à pas les avancées des idées et des connaissances scientifiques depuis la fin du XV^e siècle et en laissant entrevoir les déterminismes sociologiques de leurs différentes étapes, donne à mieux comprendre les débats d'aujourd'hui. Il montre combien, de tout temps, les postures de « savants » au statut scientifique indiscutable peuvent être déterminées par des préacquis idéologiques. Il montre l'indiscutable contribution de savants peu ou prou créationnistes à l'édification des fondements de la science moderne, et aussi que de grands noms dans l'histoire des sciences ont pu être porteurs d'hypothèses farfelues. Cela doit inciter notre génération, qui a connu un si fantastique bond en avant des connaissances, à éviter la séduction du scientisme. La théorie synthétique de l'évolution représente, pour l'essentiel des biologistes, la meilleure explication du vivant, mais elle n'a pas réponse à tout et c'est pourquoi des jeunes gens s'engagent encore avec enthousiasme dans la recherche. Est-ce que l'accumulation des connaissances pourra éliminer la question des fins dernières ? J'en doute. Ce n'est pas cela qui empêche la science, par définition matérialiste, comme le soulignait J. Arnould, d'avancer avec son arsenal de règles. C'est pourquoi j'ai été quelque peu surpris par l'apparente indulgence de T. Lepeltier vis-à-vis de l'*Intelligent*

Design, car ce mouvement a toiletté beaucoup de vieilles idées aujourd'hui dépassées et aborde la question de la complexité avec des outils le plus souvent déjà obsolètes.

Jacques-Louis de Beaulieu

(IMEP, Université Aix-Marseille III, France)

jacques-louis.debeaulieu@orange.fr

La Condition inhumaine : essai sur l'effroi technologique

Ollivier Dyens

Flammarion, 2008, 288 p.

Ollivier Dyens, professeur au département d'études françaises de l'Université Concordia à Montréal, se propose dans cet ouvrage de (re)penser la condition humaine, à la lumière des bouleversements technologiques majeurs intervenus ces dernières décennies. Ce projet séduisant part du constat que la place prise par les machines dans nos vies met en jeu une « reformulation profonde de notre essence ». O. Dyens parle ainsi d'une « prise de possession de la civilisation par les machines », ou encore « d'un monde qui ne correspond plus à l'échelle humaine ». Cette nouvelle donne serait à la source d'un « malaise », en ce qu'elle mettrait en crise nos représentations de l'homme et de sa place dans le monde.

Malgré ces formulations relativement radicales, l'auteur prend soin de présenter sa démarche comme lucide, critique tant de l'enthousiasme excessif des technophiles que des prophéties de malheur des technophobes. Il développe ainsi ses propres concepts pour envisager notre nouvelle condition. Parmi ceux-ci, l'opposition entre « réalité biologique » et « réalité technologique » opère comme une reformulation de l'opposition classique entre nature et culture. L'homme se comprend ainsi dans une double inscription. En tant que produit de la « réalité biologique », il perçoit le monde selon les particularités propres à son espèce. Autrement dit, en tant qu'êtres humains dotés de corps semblables, nous avons des perceptions similaires, grâce auxquelles nous nous accordons sur ce qu'est un chien, une plante, une table, etc. La « réalité biologique » en l'homme, c'est donc cette reconnaissance universelle des « différentes frontières et délimitations qui peuplent l'environnement ». Mais notre inscription simultanée dans la « réalité technologique » vient compliquer les choses, car elle nous offre de nouvelles perceptions. Grâce aux « technologies » – entendues par l'auteur en un sens très large englobant le langage, les sciences, les arts et les diverses machines qui les nourrissent –, nous sommes en effet capables de « simuler le monde », mais aussi « d'y voir d'autres tranches du spectre de la réalité ». Le microscope nous permet, par exemple, de voir la matière autrement.

Cette double inscription est source de tensions. En effet, « la réalité technologique nous montre que l'univers est parfaitement étranger à la perception que nous en

avons, que l'information que nous saisissons du monde qui nous entoure par l'entremise de notre biologie est au mieux partielle, au pire un simulacre ». Pensons ainsi à la manière dont la démonstration scientifique que la Terre tourne autour du Soleil vient contredire nos perceptions immédiates. Le propos de l'auteur est que ce hiatus atteint aujourd'hui des proportions considérables : le gouffre entre « l'infinie stratification du réel », que nous découvrent la science et la technique, et le monde tangible de notre perception commune serait désormais béant. Il en résulterait un sentiment d'angoisse, lié à l'impossibilité de maintenir les universaux qui étaient jusqu'à présent « à la base de notre compréhension du réel, du conscient et de l'intelligent ». En effet, ces universaux sont, pour O. Dyens, inextricablement liés à la « réalité biologique ». Il prend ainsi l'exemple du concept d'individu, mis à mal par la découverte qu'en chaque homme existent une multitude d'autres entités : cellules, bactéries, virus, etc. En ce qu'elle ferait éclater toute unité en une multiplicité et brouillerait les frontières et les démarcations, la place prise par la « réalité technologique » nous empêcherait donc de croire en la « réalité biologique » et de maintenir les structures de compréhension que nous en dérivions.

Après avoir déclaré caducs les concepts légués par la modernité pour penser l'homme et le monde, O. Dyens s'efforce de saisir notre condition « inhumaine » avec de nouveaux outils et de nouvelles références (rassemblées dans une bibliographie et abondamment citées en notes). Parmi celles-ci, Richard Dawkins. L'auteur reprend ainsi le terme de « mème », forgé par l'éthologue anglais, afin de créer le concept d'« outil-mème ». Celui-ci lui permet d'appréhender l'histoire des techniques selon une perspective évolutionniste. Rappelons ici que les mêmes sont, pour Dawkins, un équivalent culturel des gènes, c'est-à-dire des idées ou des comportements qui acquièrent une faculté de reproduction et se multiplient en suivant les lois de l'évolution. De manière analogue, il y aurait, pour O. Dyens, une tendance des « outils-mèmes » (c'est-à-dire des « technologies ») à se disséminer et à se complexifier selon un processus de sélection naturelle : « Le silex est devenu le scalpel, la grue, le laser, la perceuse, la foreuse. Pourquoi ? Parce que l'outil-mème, comme n'importe quel répliqueur, est soumis aux pressions de l'évolution. »

Deuxième emprunt théorique majeur, la référence à « l'intelligence collective » – popularisée notamment par Pierre Lévy – est une manière de pousser plus loin le raisonnement. O. Dyens use de ce concept pour désigner la « structure cognitive » permettant aux vivants « de parer aux défis posés par la survie ». Définie comme « la série de réverbérations de l'information dans le dialogue sans fin entre l'individu et la collectivité », elle existerait à tous les niveaux du vivant : « tant dans le groupe d'individus qui forment la ruche, la fourmilière ou la nation, que dans le groupe de phénomènes qui forment l'individu, le système

immunitaire ou nerveux ». Prises dans le mouvement de l'évolution, ces structures d'intelligence collective seraient sans cesse poussées à se complexifier. Dans le cas de l'humanité, un niveau de complexité inouï aurait ainsi été atteint, notamment grâce aux développements des sciences et des techniques : c'est ce qu'O. Dyens appelle la « civilisation ». En son sein, l'être humain se trouverait dépassé, déclassé et délesté de sa puissance d'agir. Nous serions devenus les « conduits de la pensée civilisationnelle », acteurs passifs d'un processus d'évolution excédant notre entendement. Telle serait finalement l'explication du « malaise » repéré au début du livre. L'auteur n'y voit cependant pas matière à se lamenter, puisqu'il nous propose au contraire de « plonger pleinement dans la condition inhumaine » et de « laisser de côté l'humanité telle que nous la percevons ».

Arrivé au terme du raisonnement, on comprend que l'ouvrage du chercheur canadien est moins à lire comme une réflexion sociologique sur les techniques contemporaines, que comme une tentative de liquidation philosophique de l'héritage de la modernité et de l'humanisme : « Depuis l'émergence de l'*Homo sapiens*, nous nous leurrons en nous prétendant maîtres de notre destin, de notre condition. Nous appartenons à l'évolution culturelle, à la condition inhumaine, à la civilisation. » Autrement dit, la « condition inhumaine » ne désigne pas, pour O. Dyens, la spécificité de notre époque, mais bien la condition fondamentale de l'homme, en tant que jouet d'un processus d'évolution qui le dépasse. Partant, les représentations de l'homme comme « être autonome, conscient et intelligent » (ce que l'auteur appelle la « condition humaine ») relèveraient tout bonnement « d'une perception fautive de l'humanité ».

Le projet philosophique anti-humaniste de l'ouvrage n'est cependant jamais énoncé explicitement. Au contraire, O. Dyens oscille sans cesse entre postures sociologique, épistémologique et philosophique, et ce, au prix de quelques contradictions internes. Ainsi, il semble hésiter entre la thèse « forte » défendue en fin d'ouvrage (les catégories héritées de la modernité sont intrinsèquement fausses) et une thèse plus « faible » développée auparavant (ces catégories, valables tant qu'un certain niveau de développement technoscientifique n'était pas atteint, sont aujourd'hui en crise). Par ailleurs, sa critique de l'humanisme est souvent peu convaincante. Il soutient ainsi que la notion d'individu serait rendue inconsistante par la multiplicité d'entités (cellules, virus, etc.) que la science découvre en chaque être humain. Or, ce raisonnement est fallacieux, parce qu'il confond les ordres. Admettons que la notion d'individu devienne scientifiquement peu pertinente (ce qui, au demeurant, peut sans doute être discuté). Cela n'implique nullement que cette notion perde sa valeur politique ou juridique. En effet, pourquoi la reconnaissance de la multitude d'êtres qui habitent notre corps rendrait-elle inopérante la notion d'un individu

porteur de droits, ou d'un individu considéré comme sujet politique ?

Cette occultation de la spécificité de l'existence sociale et historique de l'homme est un trait marquant de l'ouvrage, d'où dérive son anti-humanisme foncier. « Si le corps humain n'est qu'une somme d'entités vivantes, comment alors pouvons-nous nous distinguer de ces communautés bactériologiques qui font preuve d'adaptabilité et d'intelligence ? » se demande ainsi l'auteur. L'utilisation de la notion « fourre-tout » d'intelligence collective est particulièrement emblématique de ce refus de considérer une quelconque singularité humaine. Elle conduit en effet O. Dyens à poser comme profondément équivalentes – car formellement semblables – sociétés animales et sociétés humaines : « L'humain de la condition inhumaine est beaucoup plus proche de la fourmi qui vit, respire, existe, et comprend son univers par l'entremise de sa collectivité qu'il ne l'est d'un individu autonome, conscient et singulier. » Sous la plume d'O. Dyens, l'homme devient ainsi un vivant parmi d'autres, pris dans la spirale de l'évolution.

Cette position philosophique est solidaire d'une appréhension de la technique, non comme création sociale et historique, mais comme déploiement d'une nécessité évolutive dont le principe serait extérieur à l'homme : « L'outil n'est pas le produit du cerveau mais bien celui du répliqueur utilisant le cerveau », écrit ainsi O. Dyens. Cet anti-humanisme débouche aussi sur une négation de la politique. En tant que nous serions les « auteurs inconscients d'une pièce qui se joue sans nous », il serait vain d'espérer avoir prise sur notre devenir. L'auteur ne manque d'ailleurs pas de préciser que « des oppositions, tels capitalisme, socialisme, fascisme, sont inutiles et stériles, car inadéquates pour analyser et comprendre les phénomènes actuels ».

C'est donc une vision de l'homme relativement pauvre qui nous est proposée par O. Dyens, dans la mesure où elle ignore systématiquement tout ce qui fait que l'histoire humaine n'est pas simplement une histoire naturelle. Ainsi, si la lecture de l'ouvrage donne à penser, elle déçoit souvent et irrite parfois. Renonçant à fournir une analyse rigoureuse de notre rapport à la prolifération des technologies, *La Condition inhumaine* se présente finalement comme un manifeste anti-humaniste rhapsodique.

Sébastien Broca

(Doctorant en sociologie, CETCOPRA,
Université Paris 1, France)
brocassebastien@yahoo.fr

Le Corps relégué

Alain-Charles Masquelet (Ed.)
PUF, 2007, 166 p.

Consacré au « corps relégué », le numéro des *Cahiers du centre Georges Canguilhem*, coordonné par Alain-Charles

Masquelet, est le fruit d'un cycle de conférences auxquelles ont été conviés des anthropologues, des médecins de différentes spécialités, des philosophes et des psychanalystes. Il peut sembler curieux de considérer que le corps est « relégué », alors qu'il n'a jamais été aussi présent dans l'espace public. Or, ce n'est pas sur le corps bien portant, forcément jeune et mince, que porte cette réflexion, mais sur le corps malade ou, pour le moins, objet des techniques médicales. La présentation du séminaire, qui a donné lieu à cette publication, partait du constat que l'investigation biologique et les diverses variantes d'imagerie médicale : diagnostique, interventionnelle et fonctionnelle, induisent un « bouleversement complet du mode d'approche du corps malade, rendant caducs des pans entiers de la clinique et de la chirurgie traditionnelles ». Alors que la clinique a prévalu pendant deux siècles, la pratique médicale actuelle se détourne progressivement de l'examen direct du corps pour se centrer sur une lecture en quelque sorte médiée par les techniques qui rendent le corps « quantifiable et transparent » (Doron, p. 5) ; la réalité corporelle devient alors tellement absente que le corps en arrive à être relégué.

C'est cette relégation, les formes qu'elle prend dans la pratique médicale et les effets qu'elle produit que les auteurs ont explorés, proposant douze textes d'intérêt inégal mais dont l'ensemble soulève néanmoins des questions stimulantes. Les uns ont centré leur propos sur les diverses évolutions de la médecine et de la chirurgie (Lebreton, Courban, Masquelet, Lasjaunias, Sicard) qui conduisent à cet abandon de la clinique et transforment les pratiques médicales ; les autres ont insisté sur les tensions entre une relégation du corps par la médecine et une hyperprésence du corps défaillant, du corps souffrant, pour le malade (Barrier, Gal et Moro, Brun, Burloux et Dubernard, Gaille), quitte à ce que ce corps puisse être également relégué par le malade lui-même « parce qu'atteint d'une pathologie qui le rend étranger et non mobilisable pour s'inscrire dans le monde » (Gaille, p. 163).

Sans nostalgie à l'égard d'une médecine capable de prendre en compte le corps dans sa totalité, les auteurs s'interrogent sur les évolutions qui ont, sur la longue durée, structuré la médecine contemporaine et abouti à la disparition de la parole, conséquence directe de la relégation du corps. Ainsi, A-C. Masquelet retrace à grands traits la relégation du corps à partir des quatre mutations majeures du « regard médical ». Le premier, celui du *Corpus Hippocraticum*, « regard fondateur », « émancipateur des représentations magiques et religieuses » (p. 59) et porteur d'une approche holistique, est supplanté à la Renaissance par celui qu'a initié Vésale en transgressant l'interdit religieux de la dissection humaine. Ce « regard critique », à l'origine de « l'invention du corps », fondée sur la connaissance des organes, est aussi celui qui a entraîné « la séparation inaugurale du corps et du sujet » (p. 62), qui va se traduire par la méthode anatomo-clinique, elle-même

remise en cause par le « regard médical contemporain » soutenu par l'avènement de l'imagerie.

L'illusion de la « transparence du corps » que peut donner l'imagerie médicale (Lasjaunias, p. 72), comme d'ailleurs celle de la réduction de l'homme à ses gènes (Lebreton, p. 27), encouragent le morcellement du corps, non plus exprimé en termes de spécialités médicales, mais par des images, des taux et autres « informations » dont l'abstraction ne peut que creuser l'écart entre une « médecine sans sujet » (*ibid.*), de plus en plus technique et « scientifique », et des patients, des malades, confrontés à une réalité corporelle qui s'impose à eux quotidiennement, et souvent durablement.

Que la réparation du corps malade soit envisagée au travers de cas extrêmes, comme la greffe des mains (Burloux et Dubernard) ou bien la demande d'amputation (Gal et Moro), importe peu : la présence du corps malade, du corps souffrant, ne peut se réduire à la « nécessité d'un ajustement de l'individu aux nouvelles conditions corporelles de son existence » (Gaille, p. 152). L'« expérience de la maladie », dans son acception phénoménologique, conduit à repenser la définition du pathologique : l'état pathologique « au sens canguilhémien du terme », renvoyant à « l'expérience d'un "corps relégué", auquel l'individu échoue à associer une forme de vie dans laquelle il puisse se reconnaître et poursuivre ainsi son existence », dans un rapport à la vie « défini autrement que par la dissociation d'avec soi-même et l'« étrangeté » du monde » (Gaille, p. 165).

On peut regretter l'absence de conclusion d'un tel ouvrage, qui se clôt sur la singularité de la situation de malade, alors que la plupart des textes interpellent la médecine en tant qu'institution, une médecine qui se doit de « réinventer le corps », « réintroduire le sujet, réinvestir le corps symptôme et non le corps organe, et retrouver le sens de la parole à travers le récit de la subjectivité » (Masquelet, p. 68).

Danièle Carricaburu

(GRIS, Université de Rouen, France)

daniele.carricaburu@univ-rouen.fr

Économie aux frontières de la nature

Beat Bürgenmeier, Hubert Greppin, Sylvain Perret
L'Harmattan, 2007, 392 p.

Il est toujours intéressant de découvrir des manifestations concrètes de l'exercice interdisciplinaire, mais souvent frustrant de constater que seul un petit nombre apporte une réelle valeur ajoutée à l'existant.

C'est le cas de cet ouvrage, qui offre un nouvel éclairage sur les relations qui s'établissent entre l'économie et la nature, en se focalisant sur l'impact environnemental engendré par une expansion économique illimitée et confrontée de manière exacerbée à ses limites extra-économiques. Dès le départ, il questionne la place de

l'homme dans la nature, à travers les effets des activités économiques et le rôle destructeur de la croissance économique. Par-delà les frontières de la discipline économique, il tente une réconciliation de l'économie avec les sciences environnantes (sciences naturelles, sociales et humaines), à l'aide de nouvelles règles de gouvernance compatibles avec des contraintes extérieures à son champ. Dans ce contexte, les auteurs ne questionnent pas directement le refus de la croissance (ou décroissance), mais envisagent plutôt de rendre opérationnel le développement durable grâce à l'instauration de mécanismes collectifs de décision. Le message livré par les auteurs est clair : l'économie, dans son extension continue et permanente, a atteint un seuil de rupture tel qu'il n'est plus possible d'améliorer le bien-être des agents économiques sans porter atteinte de manière irréversible aux ressources environnementales. S'il est depuis longtemps reconnu que la sphère économique ne peut s'étendre à l'infini sans conduire à des dégradations irréversibles au sein des milieux naturels (Georgescu-Roegen, *The Entropy Law and the Economic Process*, 1971), cet ouvrage constitue un plaidoyer relativement convaincant pour une nouvelle régulation économique dans la préservation de l'environnement. Si la poursuite de la croissance n'est pas condamnée, elle implique l'introduction de changements majeurs dans les modes de production et de consommation des sociétés industrialisées.

La structure de l'ouvrage se présente sous la forme de trois essais (trop) indépendants. Le premier, intitulé « Science économique et environnement », expose avec une clarté pédagogique un grand nombre de développements récents, notamment ceux qui ont conduit à la constitution d'une nouvelle approche de la discipline économique avec l'économie écologique ou encore ceux qui analysent la durabilité du développement. On peut cependant s'étonner de l'absence de référence à un certain nombre d'auteurs tels que Passet (*L'Économie et le vivant*, 1979), avec l'analyse de l'économie en tant que discipline ouverte sur la logique du vivant et qualifiée de bioéconomie, ou encore Vivien, sur les liens entre l'économie et l'écologie (*Économie et écologie*, 1994) ou sur l'histoire et le contenu du concept de développement durable (*Le Développement durable : enjeux politiques, économiques et sociaux*, 2005). Le point de départ de cette première partie est constitué par l'analyse de la double dimension de l'acte économique à l'égard de l'environnement : d'une part, il prélève des ressources ; d'autre part, il libère des rejets. L'environnement apparaît à la fois comme un offreur de ressources environnementales (services des écosystèmes, ressources en tant que facteur de production) et comme un réceptacle au sein duquel les rejets sont stockés (rejets source de pollutions, de dégradations de l'environnement). À partir de quelques détours rapides par la théorie économique, l'accent est mis sur le rôle de la demande dans la justification d'une

croissance illimitée et sur l'analyse des liens entre les comportements individuels et les modalités de régulation des effets environnementaux de l'activité économique (politiques publiques, intervention des institutions...). Dans ce contexte, les dégradations environnementales n'ont pas pour cause les défaillances du marché, mais plutôt l'échec des politiques environnementales. Finalement, l'économie, science morale marquée par les changements incessants des valeurs, apparaît de plus en plus comme portée par les politiques de régulation rendues nécessaires dans un environnement profondément menacé et dégradé par les activités humaines. C'est à ce prix que le développement humain peut se poursuivre.

Mais, tandis que le propos du premier essai se situe à un niveau accessible pour le non-spécialiste, il en va différemment du second. Ce dernier devient très rapidement abscons par la densité des détails, le flot de définitions utilisées – un glossaire est disponible en fin d'ouvrage –, par le manque de clarté et de lisibilité d'un grand nombre de figures, graphes et tableaux présentés. Une actualisation des références bibliographiques, avec notamment celles relatives aux derniers travaux du GIEC (2007), de Sir N. Stern (*The Economics of Climate Change*, 2006) ou encore de Grinevald (*La Biosphère de l'Anthropocène : climat et pétrole, la double menace*, 2008) sur la biosphère de l'Anthropocène enrichirait la lecture. Situé dans le champ des sciences naturelles de l'environnement, cet essai intitulé « Enveloppes de viabilité » a pour principal objet de délimiter les frontières de l'économie, à partir des régulations physiques, biologiques ou encore chimiques, et de tenter de mesurer leur degré de flexibilité relativement à la poursuite des activités économiques. Plus particulièrement, le concept d'enveloppes de viabilité est retenu afin de rendre compte des limites naturelles de la croissance économique, et permet l'étude de l'évolution de la vie terrestre à travers trois phases distinctes : abiotique, biologique et anthropique. On ne peut s'empêcher de faire référence ici à la notion de capacité de charge de la biosphère et d'appréhender combien l'idée de croissance économique n'est viable que si des mesures correctrices sont entreprises. Le caractère systémique de l'exposé est réussi, malgré quelques difficultés à surmonter les obstacles conceptuels. À l'intersection des trois logiques fondamentales – physique, écologique et anthropique –, il est possible de déterminer le niveau optimal de l'anthroposphère pour lequel la permanence des enveloppes de viabilité peut être assurée. À l'aide d'une sélection de variables sentinelles de viabilité, les auteurs proposent d'analyser les trajectoires de croissance durable possibles dans un contexte de changement climatique marqué notamment par le forçage climatique d'origine anthropique. Il en découle l'urgente nécessité d'agir et de refonder les politiques environnementales pour assurer une articulation viable de ces trois logiques.

C'est précisément sur la question de la régulation économique et sur son acceptabilité par la société que le

troisième essai – « Politique environnementale » – tente d'apporter une contribution originale, en proposant une réflexion sur la définition d'un nouveau cadre institutionnel pour les politiques publiques confrontées aux problèmes environnementaux. Il tente de démontrer la nécessité d'une appropriation collective des mécanismes de décision (acceptabilité sociale) pour garantir le succès des politiques environnementales. Tandis que le titre appelle une analyse de niveau très général, le lecteur assiste progressivement à un glissement du discours avec l'apparition d'un long développement (plus de 70 pages) consacré à l'acceptabilité sociale de la politique climatique en Suisse. Au final, dans un contexte d'incertitudes scientifiques, les auteurs considèrent que la réussite de toute politique visant à lutter contre le changement climatique dépend de la place accordée à la négociation entre les parties en présence et du choix de la combinaison des instruments.

Au terme de la lecture de cet ouvrage, on peut regretter qu'une plus grande intégration des contenus des trois parties qui le composent n'ait pas réellement eu lieu... Tous les ingrédients à l'exercice interdisciplinaire étaient présents. Mais, comme concluent les auteurs : « L'économie et son développement aux frontières de la nature restent donc encore et toujours à découvrir. » Le véritable défi consiste à définir une nouvelle régulation économique basée sur l'acceptabilité sociale des mécanismes de décision et sur la fertilisation croisée des savoirs disciplinaires dans un contexte d'incertitudes scientifiques qui conditionne les enveloppes de viabilité – et donc les limites naturelles de l'expansion économique. Le chantier est ouvert !

Sylvie Ferrari

(GREThA, UMR CNRS-Université Bordeaux IV, France)

sylvie.ferrari@u-bordeaux4.fr

Actions et enjeux spatiaux en matière d'environnement : de la contestation écologiste aux mesures de protection

Salvador Juan (Ed.)

L'Harmattan, 2007, 290 p.

À la lecture de cet ouvrage collectif, on ne peut qu'être frappé par la difficulté de penser dans son ensemble, c'est-à-dire du point de vue de ses objets d'étude et de ses limites, une sociologie de l'environnement, domaine auquel les contributions se rattachent majoritairement. C'est d'ailleurs tout l'enjeu du texte introductif de Juan, que de convaincre de la légitimité d'un tel regroupement d'articles a priori divers. La sociologie de l'environnement peut-elle contenir ces textes, et ceux-ci sont-ils disposés à s'y laisser introduire ?

Oui, la sociologie de l'environnement serait un champ assez vaste, « d'autant plus large que l'empreinte humaine sur les milieux transforme l'environnement en *espaces* aménagés ou préservés par l'action » (Juan, p. 6). On retrouve

ici les mots-clés du titre de l'ouvrage qui font de l'action environnementale « l'action importante pour la sociologie de l'environnement », c'est-à-dire « non seulement l'action des personnes qui mettent en œuvre des moyens alternatifs de vivre et de travailler, mais encore celle des grands appareils qui aménagent l'espace-temps de la vie et des collectifs qui s'y opposent » (*ibid.*). De plus, ces textes sont disposés à se laisser embrasser par ce domaine encore récent de la sociologie : les contributeurs francophones sont d'ailleurs des sociologues de l'environnement, au moins parce qu'ils participent ou ont participé aux événements institutionnels de ce champ.

Et pourtant, on ne peut s'empêcher de lier l'ensemble des contributions à des thématiques aussi diverses que la biodiversité (Becerra ; Beck et Rémy), l'énergie (Boceno ; Juan ; Zelem), l'agriculture (Audet ; Prével) ou l'urbanisme (Juan ; Lowy ; Rougé), notamment. Non pas que la multidisciplinarité soit de mise – la plupart des contributeurs sont des sociologues, associés à des chercheurs en géographie, science de la communication, économie sociale et gestion –, mais parce que les sciences sociales ouvrent peu à peu leur spectre légal de recherche. La structure de l'ouvrage s'en ressent : trois parties accueillent quatre à six contributions chacune, et l'exposé introductif souligne que, parce que la sociologie de l'environnement est « transversale » aux grandes questions de société, la logique de présentation aurait pu être différente. Pour ce compte rendu, nous proposons d'aborder les articles selon un nouveau découpage : les études de cas, l'analyse des mobilisations et des délibérations environnementales et un dernier regroupement de contributions davantage théoriques.

Les études de cas, qu'il s'agisse d'un récit de vie autour d'une conversion à l'agriculture biologique (Prével), d'une approche sociohistorique documentée sur les espèces invasives (Beck et Rémy), de l'étude des liens entre sensibilité écologique et quartiers populaires (Lowy), de l'analyse de la complémentarité des politiques d'efficacité énergétique résidentielle québécoise (Zelem) ou encore de la vie quotidienne dans les lotissements périurbains (Rougé), révèlent un positionnement de recherche bien particulier, à mi-chemin entre l'exposé fouillé d'une situation et l'interprétation de celle-ci. Il semble que les référents théoriques en sociologie de l'environnement, si c'est à elle qu'il fallait se rattacher, manquent encore pour donner à ces travaux une profondeur réflexive. Et, dans le même temps, c'est une occasion rare de plonger à bras-le-corps dans des monographies non seulement précises, rigoureuses et originales, mais encore ouvertes à l'interprétation et qui n'enferment pas le lecteur dans une démonstration prépensée. Si cette démonstration manquera à certains, la lisibilité des exposés et surtout l'apport de connaissance factuelle qu'ils apportent plairont à tous.

Avec les contributions sur les mouvements sociaux et les processus de délibération, les inscriptions théoriques

sont déjà plus marquées. Ainsi, Surraud recourt d'abord à Habermas pour s'intéresser aux négociations post-AZF à Toulouse, puis cherche à compléter cette approche qui n'expliquerait qu'une partie des processus délibératifs. De même, Albert-Rodrigo et Santamarina-Campos ne se satisfont pas complètement des typologies préexistantes des mouvements sociaux et rappellent, à partir des réseaux écologistes étudiés en Espagne, la complexité des formes de l'associationnisme environnemental. À leurs manières, les contributions de Gendron, Turcotte et Lafrance et de Attarça et Salmon reprennent ce point de vue. La première insiste sur la polysémie des outils de certifications forestières, sans pour autant nier leur crédibilité, mais en rappelant que ce sont moins les consommateurs ou les certifications industrielles que le poids des ONG qui régulent ce système. Il ne faut pas pour autant renoncer à une responsabilité sociale et environnementale multipartite : quand Gendron *et al.* insistent sur les ONG, Attarça et Salmon remarquent, dans le cas de la directive européenne REACH (*Registration, evaluation and autorisation of chemicals*), que les lobbies économiques disposent d'une marge de manœuvre non négligeable, voire que les différentes formes de démocratie directe « ne résiste[nt] pas aux actions des lobbies disposant d'un pouvoir économique, symbolique et relationnel important » (p. 77).

La transition avec le troisième groupe de contributions peut se faire via celle d'Audet. Celui-ci revient sur une entreprise indienne de services aux paysans producteurs de coton, Agrocel, et démontre que, si l'insertion du collectif Agrocel dans le réseau global de l'agriculture biologique est bénéfique des points de vue environnemental, social et économique, c'est notamment parce qu'elle s'appuie sur un réseau existant ; autrement dit, malgré la complexité des processus de certification, le résultat est certain. C'est par la théorie de l'acteur-réseau (ANT) qu'il démontre cela, en tant qu'elle participe de la sociologie de l'environnement, mais aussi parce qu'elle permet de considérer autant « les logiques des objets et leurs impacts sur les réseaux, que les représentations et les valeurs des êtres humains qui y sont engagés » (p. 154). Audet – comme Rudolf, qui revient sur la modernisation écologique, ou à sa manière Bocenno, qui part du concept de sociopathologie pour désigner les conséquences morbides des crises environnementales à partir du cas Tchernobyl – fait écho à l'introduction de Juan sur la diversité des approches sociales de l'environnement. Et la contribution finale de l'ouvrage reprend encore cette idée, en introduisant cette fois les sociologies du risque et des désastres, ou précisément ce que Juan (p. 280) nomme le champ des menaces, désastres et vulnérabilités socio-environnementaux.

Pour conclure, l'ouvrage dans son entier est certainement intéressant. Il détaille des approches sociales de l'environnement, il va au cœur de l'action humaine sur l'homme et sur la nature, et il cherche, comme la plupart des sociologues de l'environnement français – pour ne pas

dire des chercheurs sur l'environnement –, à construire, pierre après pierre, de nouvelles configurations théoriques pour mener à bien ces investigations. C'est donc avec une certaine modestie que ce livre rejoint à la fois la sociologie et les sciences de l'environnement, favorisant la première et effleurant les secondes. D'ailleurs, le dernier article de Juan est révélateur de l'ensemble du livre : il expose des cas d'étude, puis s'efforce de théoriser l'ensemble, mais s'avoue dès le départ dans l'incapacité d'embrasser le paradoxe premier de son travail et de la plupart des contributions. Alors que la plupart des sphères publiques et privées, économiques et sociales, locales et globales se sont approprié les thématiques et les questionnements sur l'environnement, « force est de constater que les phénomènes morbides continuent d'agir sur fond d'aggravation des grands déséquilibres biologiques et climatiques de la planète » (Juan, p. 262). Les sciences sociales et la sociologie se sont préoccupées tardivement de ces questions, et cet ouvrage permet de croire que le retard s'amenuise peu à peu.

Philippe Boudes

(Chercheur associé à l'UMR Ladyss, France)

pboudes@u-paris10.fr

Les Aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest : gouvernance et politiques publiques

Jean-Yves Weigel, François Féral, Bertrand Cazalet (Eds)
Presses universitaires de Perpignan, 2007, 208 p.

Alors que certains voient s'esquisser un réseau d'aires marines protégées sur les littoraux européens avec espoir et que d'autres, notamment les pêcheurs, s'en inquiètent, l'ouvrage sur les aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest, présenté et dirigé par J.-Y. Weigel, F. Féral et B. Cazalet, est sans aucun doute d'actualité.

Les premières lignes de l'introduction rappellent un engagement du Sommet de Johannesburg qui surprendra probablement plus d'un lecteur. En 2012, il devrait y avoir 20 à 30 % de la surface des océans sous le statut d'aire marine protégée. À quatre années de l'échéance, on en est loin, mais cet engagement a indiscutablement donné un élan à la création de telles zones. L'expérience de l'Afrique de l'Ouest est dans ce contexte particulièrement intéressante, s'agissant d'une région où ces régimes de protection ont été institués depuis de nombreuses années, sur des surfaces importantes (2,7 millions d'hectares) et sur des zones peuplées (170 000 résidents). Dans le cas africain, s'ajoute l'intérêt du traitement de la question d'un droit au développement dans des situations où il s'impose encore plus nécessairement qu'ailleurs. Mais, si l'analyse prend appui sur ce cadre particulier, le lecteur intéressé par ce que peut recouvrir le sous-titre « gouvernance et politiques publiques » constatera que les auteurs se

sont extraits des situations étudiées pour proposer des observations et des réflexions qui ne sont pas réservées à l'Afrique.

Ils sont aidés en cela par le caractère de cas d'école que constitue l'Afrique de l'Ouest, où l'appellation « aires marines protégées » recouvre une notable complexité de l'organisation sociale et institutionnelle. Est ainsi mis en exergue le polymorphisme qu'autorise le concept, ce qui n'est pas sans rappeler les débats français actuels sur la question. Sur la vingtaine de ces aires déjà instituée en Afrique de l'Ouest, les auteurs ont choisi pour leur analyse les plus importantes : le Parc national du Banc d'Arguin, en Mauritanie, la Réserve de biosphère du delta du Saloum, au Sénégal, et la Réserve de biosphère de l'archipel Bolama Bigagos, en Guinée-Bissau.

L'ouvrage est un travail collectif issu de plusieurs projets internationaux. Il associe des auteurs du Nord et du Sud, premier aspect de la nature collective de la réflexion que l'introduction souligne, avec celui de l'association de plusieurs organismes et pas uniquement universitaires. Par cette double association, le livre réunit ainsi vingt auteurs et une dizaine de disciplines (droit, science politique, histoire, sociologie, anthropologie, économie, géographie, écologie et statistique). La démarche se revendique en effet de l'interdisciplinarité, du travail de terrain à la conception et à l'écriture de l'ouvrage.

Celui-ci déroule une suite logique de trois questions au fil de ses sept chapitres : pourquoi des aires marines protégées ? Où et quand (donc dans quel contexte) ? Enfin, comment sont administrés ces espaces ? Aux juristes, il revient, dans le premier chapitre, de poser le problème des objectifs et des fonctions des aires marines protégées. Leur diagnostic est posé dès les premières lignes : absence de clarté dans le discours qui les justifie. À l'appui de cette position très politiquement incorrecte dans le contexte actuel, ils montrent comment l'aire marine protégée peut être convoquée pour la protection de la biodiversité, la gestion de pêches ou encore le développement, en laissant dans le flou des questions importantes. La déconnexion de la réalité au nom d'une vision protectionniste aboutit ainsi à des résultats contraires aux objectifs affichés, après des processus longs et laborieux qui n'excluent pas de faire violence aux populations locales, dans une approche écosystémique radicale qui frise le totalitarisme. Le Parc naturel du Banc d'Arguin apparaît de ce point de vue presque risible par ses contradictions, si celles-ci ne concernaient une population en grande pauvreté et vivant dans des conditions particulièrement difficiles. La mise en avant de la gouvernance participative par les ONG est aussi épinglée quand elle aboutit à un affaiblissement de l'État sans pour autant emporter l'adhésion des populations locales, qui subissent plus qu'autre chose un projet venu d'ailleurs. Dans ce processus ambigu de promotion d'un projet protectionniste pour la nature et de dérégulation des activités humaines, le marché se taille

la part du lion pour le profit de quelques-uns. Voilà de quoi faire réfléchir les promoteurs inconditionnels des aires marines protégées, qui, dans la communauté des écologues et des biologistes, ne ménagent pas leurs efforts pour le développement de cet instrument ; mais les marchés scientifiques et de l'expertise existent aussi, comme le mentionnent les auteurs. Ce premier chapitre se termine en soulignant le besoin de traiter la question de l'abandon tacite de souveraineté auquel a abouti la création d'aires marines protégées en Afrique de l'Ouest.

Débutent ensuite l'analyse du contexte par la mise en regard des enjeux de conservation de la biodiversité avec ceux des revendications identitaires et de patrimonialisation de la nature. Ce chapitre, rédigé par un groupe pluridisciplinaire, met ainsi en lumière l'ambiguïté d'une association de la défense de la biodiversité et des droits des populations autochtones, posée depuis la Convention sur la diversité biologique. Entrent ici en scène des espèces emblématiques et l'autochtone pour, d'une part, la légitimation externe des aires et, d'autre part, la récupération du projet par les hiérarchies tribales traditionnelles. La protection de la biodiversité doit-elle se faire aux dépens des velléités d'émancipation de certains ? Encore une question à méditer.

Un deuxième éclairage du contexte est donné par un chapitre consacré à la démographie sur le littoral de l'Afrique de l'Ouest. Celle-ci se caractérise par un taux d'accroissement très élevé de la population, un exode rural vers les villes côtières et une mobilité importante. Il n'est dès lors pas surprenant d'observer un solde migratoire positif pour des aires marines protégées dont les richesses attirent. Bien que des contraintes d'accès existent, la surveillance de leur respect est insuffisante, quand il n'y a pas complicité des autorités administratives ou communautaires dans les contournements observés. La mondialisation des marchés favorise aussi ceux-ci par les nouvelles opportunités qu'elle crée.

Le chapitre suivant revient sur cet aspect du contexte en soulignant l'extraversion des économies des aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest. Elle s'est conjuguée avec un affaiblissement du rôle économique des États, imposé par les organisations financières internationales dans le cadre de plans d'ajustement structurels. Les divers organismes publics ou parapublics sur lesquels s'appuyaient les États ont ainsi été privatisés ou démembrés et l'aide au développement, restée importante pour la pêche artisanale, a continué via des structures locales non étatiques. La pêche s'est ainsi fortement développée à coup de projets, y compris dans les aires marines protégées, terrains de prédilection de l'action des ONG. Un constat de surexploitation des ressources halieutiques doit être fait. Un État déficient ne permet certainement pas de faire face au problème, mais les auteurs remarquent qu'une stratégie d'effacement des États n'arrange rien. Ils observent qu'un manque d'État se traduit par l'absence de planification

et de coordination au niveau régional entre les politiques sectorielles de développement et celles de conservation de l'environnement. Quant aux structures décentralisées promues par les ONG, comme des comités de plage au Sénégal, ou faisant appel à la hiérarchie communautaire traditionnelle en Mauritanie, elles n'ont ni les moyens ni souvent l'envie de tenter une régulation de l'effort de pêche, qui limiterait les opportunités offertes par la mondialisation des échanges.

L'analyse du cadre juridique complète ce diagnostic sur l'action de l'État. Ce chapitre examine comment un dispositif d'inspiration internationale, largement développé sous l'effet de la diffusion d'une « vulgate occidentaliste » véhiculée par les ONG et les conférences internationales, s'est transformé au contact de la réalité qu'il tente de modeler. Les circonscriptions administratives d'exception mises en place, l'héritage colonial aidant, sont un lieu de droit négocié, où les administrations composent avec des règles traditionnelles d'usage des ressources très vivaces, le pouvoir que donnent aux ONG leurs moyens et les grands principes internationaux. La coexistence d'un droit étatique et d'un droit sociétal donne ainsi naissance à un type de droit négocié original, syncrétisme juridique auquel a donné une certaine assise le principe de participation des populations prôné dans les enceintes internationales.

Entre l'énoncé du principe et son application, il y a toutefois la complexité sociale. Le chapitre suivant fait percevoir l'ampleur du pas à faire pour passer de la rhétorique à l'action. Hiérarchies coutumières, tribales, lignagères, villageoises, communales ou gérontocratiques génèrent des obligations, voire des assujettissements, mais aussi des solidarités et des droits. Cet ordre, bousculé par le développement des échanges, a été reconnu par le législateur moderne, entérinant un partage entre autorités administratives et coutumières de la régulation de l'accès aux ressources. Chacune des aires marines protégées a ainsi pu développer des modes de gouvernance locale, dont l'analyse est de nouveau l'occasion d'affirmer le besoin d'État pour une politique publique.

Derrière l'appel à décentrer le plus possible, présenté par les ONG comme un des fondements de la démarche écosystémique, et à une bonne gouvernance, il y a une remise en question des systèmes représentatifs classiques et une idéologie d'État minimum à laquelle les auteurs opposent un besoin d'amélioration de l'État. Ils pointent du doigt l'État indigent et bureaucrate pour appeler de leurs vœux un État légitime et efficace, dont la position normale est d'assurer le leadership de la gestion des aires marines protégées. En regard de cet État, le dernier chapitre propose la reconnaissance de droits territoriaux et le recours aux concessions pour permettre l'association des populations locales à la gestion des territoires protégés et parvenir à un meilleur équilibre entre conservation et développement.

Ainsi, au fil de l'analyse, les aires protégées sont loin d'apparaître comme l'outil vertueux et aux intérêts incontestables du développement durable. Les cas d'étude examinés présentent des situations très différentes, qui ont en commun de montrer que la question de la réforme de l'action de l'État est centrale pour la bonne gouvernance de ces aires. Certains diront que c'est l'Afrique, mais la question du cadre juridique et institutionnel des aires marines protégées n'est certainement pas réservée à ce continent. Cet ouvrage est donc à conseiller à tous ceux qui s'interrogent sur la future gouvernance des aires marines protégées en cours de définition le long des côtes françaises.

Gérard Biais

(Halieute, IFREMER La Rochelle, France)

Gerard.Biais@ifremer.fr

Les Loisirs en espace agricole : l'expérience d'un espace partagé

Yvon Le Caro

Presses universitaires de Rennes, 2007, 432 p.

L'ouvrage d'Yvon Le Caro est le fruit d'un travail doctoral de géographie mené entre 1992 et 2002. L'auteur part de l'enjeu de la multifonctionnalité des espaces pour aborder le thème des activités récréatives. Cette entrée véritablement géographique de la récréation repose sur une conception des « loisirs comme révélateurs d'interactions entre agriculteurs et société, entre les hommes et leur espace » (p. 44). Pour Y. Le Caro, la question des loisirs en espace agricole est en effet capable de mettre en lumière ces enjeux, notamment parce qu'elle amène à traiter quatre questions, qui constituent le fil rouge de l'ouvrage : les espaces de production agricole et ceux de loisirs sont-ils compatibles ? Quels peuvent être les apports potentiels des activités de loisir aux agriculteurs ? Comment se déroule la rencontre des acteurs de ces espaces partagés et différemment « expérimentés » ? À l'échelle nationale, quelles sont les différenciations régionales des pratiques de loisir en espace agricole ?

Dans un premier chapitre, Y. Le Caro définit son champ de recherche. Il pose le cadre territorial : la France métropolitaine. Concernant l'espace agricole au sein duquel il étudie les activités de loisir, l'auteur s'intéresse aux « espaces ouverts de l'espace géré par les agriculteurs », puisque c'est là que se fait la jonction avec les activités récréatives. Quant à la récréation, elle correspond à « un usage social des espaces ouverts, usage [...] considéré comme un bien de groupe » (p. 34).

Le second chapitre, très riche, souligne bien la volonté de l'auteur de faire des activités récréatives un objet de recherche à part entière. Pour cela, il présente les apports théoriques de différentes sciences sociales, de même que les arguments justifiant l'intérêt d'une approche géographique de cet objet.

Au cours des chapitres suivants, Y. Le Caro expose des résultats originaux et bien illustrés (nombreuses cartes, tableaux et graphes précis et clairs). Nous voyons ainsi que les premiers utilisateurs de l'espace agricole récréatif ne sont ni les touristes ni les citadins, mais en premier lieu les habitants de la zone agricole. Par ailleurs, ce ne sont pas principalement les espaces agricoles montagnards qui sont le plus sujets aux activités de loisir, mais bien les régions agricoles intensives, notamment celles des périphéries urbaines. D'autres résultats concernent la question foncière, au centre de la problématique d'un espace partagé. Ils font apparaître des règles d'usage qui ne sont pas uniquement dictées par la réglementation foncière (via le droit de propriété, notamment), mais également par de nombreux consensus.

Dans la conclusion, l'auteur revient sur le fait que les loisirs révèlent certaines dimensions sociales de l'espace agricole : la patrimonialisation (attribution d'une valeur de legs au-delà du cercle familial) ; une attitude postmoderne à la fois chez les agriculteurs et les usagers des loisirs, faite de négociations plus que de conflits d'usage ; l'hypothétique construction des solidarités, aux différentes échelles de l'espace agricole et entre ses différents acteurs. Pour finir, sur la base de ces constats, Y. Le Caro offre quelques pistes pour valoriser la fonction récréative de l'espace agricole. Il insiste notamment sur la nécessité de faire précéder la réglementation d'une négociation sociale, d'internaliser la récréation dans l'économie agricole et, enfin, d'encadrer et accompagner la mise en œuvre de la récréation par une intervention publique forte, incluant néanmoins la responsabilisation individuelle.

Du point de vue de la forme, certains aspects rendent la lecture de l'ouvrage délicate. D'une manière générale, la structure et l'argumentation ressemblent encore beaucoup à celles d'une thèse. En ce sens, le livre de Y. Le Caro constitue un outil pédagogique de qualité. Néanmoins, des passages plus synthétiques et davantage de vulgarisation auraient sans doute enrichi ce texte et en auraient permis l'accès à un public plus large.

Pour finir, au-delà de ces aspects de forme bien plus que de fond, la qualité de cet ouvrage dépasse ses apports scientifiques. Tout d'abord, ce regard de sociogéographe porté sur un nouvel objet de recherche reflète la richesse de la géographie, à même de mobiliser les concepts et les outils d'autres disciplines pour traiter au mieux la complexité d'un objet de recherche. Par ailleurs, si les géographes ont longtemps délaissé l'agriculture, en France tout au moins, Y. Le Caro s'inscrit là dans un regain de publications portant sur l'agriculture dans ses relations avec des territoires en mutation. Il interroge en effet la traduction, dans l'exploitation agricole, du fait urbain et périurbain. Par là même, il propose une nouvelle analyse de la question agricole à différentes échelles d'organisation des

sociétés, une nouvelle entrée dans les chantiers de la géographie.

Marie Houdart
(Cemagref, France)
marie.houdart@cemagref.fr

Terres privées, terres communes : gouvernement de la nature et des hommes en pays winye (Burkina Faso)

Jean-Pierre Jacob
IRD Éditions, 2007, 284 p.

Consacré au pays winye, dans l'Ouest du Burkina Faso, cet ouvrage traite, en trois grandes parties de huit chapitres, des multiples aspects des rapports hommes-nature, avec pour thème central le délicat problème du foncier en milieu rural. Précisons que les Winye – groupe issu des ethnies Gurunsi, Dagara et Bwaba – sont plus connus ailleurs, au Burkina Faso, sous le nom de Kô. L'auteur donne en introduction un aperçu du contenu des chapitres, puis nous fait partager sa grande expérience du terrain et de la collecte des données d'enquêtes.

En choisissant de traiter dans les détails les questions sensibles que constituent les transactions foncières en milieu rural, Jean-Pierre Jacob apporte un éclairage nouveau sur les enjeux réels du foncier, mais contribue aussi à lever les ambiguïtés sur les règles foncières. L'œuvre rassemble le maximum de bonnes pratiques pouvant servir à élaborer un code de conduite en pays winye, dans lequel bon nombre d'Africains se retrouveront. Un recueil sur les interdits et les obligations ou sur le sens de certains rites sacrificiels peut également en être tiré.

Le souci de trouver un sens à certaines représentations de la nature par les Winye a amené l'auteur à recourir parfois à d'autres disciplines comme l'écologie, l'agronomie, l'histoire, la politique pour traiter des thématiques connexes aux questions foncières. L'interdiction de pêche dans les mares sacrées ou de prélèvement des espèces d'eau associées aux poissons dans les lieux de pêche exploités vient de représentations qui ont du sens en matière de conservation de la biodiversité et en écologie. Les mares sacrées servent de lieux de reproduction au poisson dont dépendent les autres plans d'eau. Quant aux espèces d'eau (crocodile, tortue...) cohabitant avec le poisson, elles jouent un rôle irremplaçable dans le maintien des sources d'eau. À ce niveau, il existe une analogie avec le pays Bobo Madarè, où les silures sont censés nettoyer les sources d'eau.

L'organisation sociale et économique en pays winye est basée sur le contrôle de la terre. Bien que de petites nuances subsistent parfois d'un village à l'autre, les règles de base en matière de droits sont similaires. L'auteur fait

la chronologie de la création d'un village, puis décrit l'organisation sociale, les systèmes de production, l'organisation spatiale des activités de production, la fonction des champs de village et de brousse, la représentation de la terre du village et de la terre de brousse et enfin les différents modes d'accès à la terre.

La sécurité foncière est pensée à la fois comme un bien privé, acquis par les lignages fondateurs de village (les possesseurs), et comme un bien commun partagé avec les autres groupes de population. Ces derniers obtiennent la terre via le prêt accordé par les familles patrilignagères et le chef de terre, les seuls détenteurs des droits d'administration sur les terres. Bien qu'ayant des droits supérieurs, le chef de terre – personnage central dans le système – n'a pas de réserve de terre personnelle. Son rôle n'est pas uniquement religieux, il peut aussi être politique, surtout lorsqu'il a été initié et intronisé. Il devient alors un législateur capable d'imprimer des changements dans les coutumes et travaille à renforcer la grandeur du groupe, notamment par l'accueil sélectif de migrants. Les autochtones et les étrangers « utiles », qui viennent dans l'optique de renforcer la communauté, ont les mêmes droits et devoirs. Le prêt de terre est en général sans terme (durée illimitée), sauf pour les migrants mossi et les fonctionnaires. Le patrimoine foncier ne se vend pas, car il est conservé pour être transmis aux générations futures. D'après l'auteur, la forte pression démographique et l'« interventionnisme externe » de l'État sont les deux facteurs de changements pouvant compromettre la sécurité foncière basée sur la fluidité de l'accès collectif à la terre.

Parmi les principes inégalitaires d'accès à la terre, la question du genre, en particulier, a été bien développée. La femme est tantôt valorisée, tantôt exclue ou utilisée dans le système. Ainsi, elle n'a pas accès à la terre, mais peut bénéficier d'un prêt de « champ jeté » (jachère) par l'époux ou le frère. De plus, ses fils, en tant que neveux utérins, peuvent accéder à la terre si leurs oncles sont des possesseurs. Chez les Winye, la femme transmet les interdits à sa progéniture, un fait rare chez d'autres peuples. Enfin, elle apparaît de nos jours comme la seule « monnaie d'échange » possible dans les prêts de terre entre autochtones et allochtones.

La société winye valorise le travail parce que celui-ci crée des droits, soutient J.-P. Jacob. Cela est particulièrement vrai pour les possesseurs des lignées fondatrices des villages. Mais, pour les autres, le travail permet seulement de maintenir les droits obtenus, car, ce qui compte le plus, ce sont les bonnes relations entretenues avec les autochtones possesseurs, donc l'intégration sociale de l'étranger. En pays winye comme partout ailleurs en Afrique, le manque d'intégration sociale forte entre migrants et autochtones, notamment par les liens du mariage et l'investissement sur place, est souvent à l'origine des conflits à dimension ethnique.

Les conflits fonciers entre villages et leur « règlement », les différents types de droits concédés, notamment de culture ou de pêche, sont des thèmes également bien développés dans ce livre. Contrairement à la conception occidentale, pour les Winye et de nombreux Africains, la terre n'est pas que matérielle. Elle est vivante, personnifiée et capable de se défendre en réagissant aux bons traitements ou aux offenses que les hommes pourraient lui faire subir. De ce fait, elle est interrogée – via des sacrifices – pour rendre « justice » en cas de conflit foncier. À travers des logiques empiriques, l'auteur montre comment le chef de terre winye met en branle l'énergie de la terre. Cela atteste de l'intérêt accordé dans ce livre à la description des représentations culturelles, des symboles, mais aussi à la démonstration des « principes actifs ». Comme dans les procédures expérimentales en science physique, en chimie ou en biologie, l'auteur veut ainsi amener le lecteur à toucher du doigt la réalité des phénomènes.

Le contenu de l'ouvrage, passionnant, est également très vivant lorsque l'auteur fait parler les personnes enquêtées. Cela constitue une occasion pour le lecteur de faire ses propres analyses et surtout de juger de l'objectivité de celles qui lui ont été servies jusque-là. On peut seulement déplorer de ne pas y entendre un groupe d'acteurs : les agriculteurs migrants mossi, que les Winye épinglent dans leurs discours. Sur la soixantaine d'ethnies au Burkina Faso, celle des Mossi représente la moitié de la population. Les Mossi convoitent les terres des Winye, qui, eux, envient le pouvoir politique reconnu par l'administration et détenu par les Mossi à partir de Boromo, chef-lieu de la province. Outre le rôle historique joué par les Mossi dans la conquête du village stratégique de Boromo, les reproches qui leur sont faits ne sont-ils pas liés à des différences culturelles importantes et à la peur de l'hégémonie mossi ? Ces interrogations n'enlèvent rien à la qualité exceptionnelle de ce travail. D'ailleurs, les décalages entre les discours et les actes posés par les Winye ont été relevés par l'auteur, ce qui atteste l'objectivité des analyses faites dans ce livre.

Les repères historiques consignés à la fin du volume renforcent l'originalité de ce travail. Ils sont utiles à tous ceux qui s'intéressent à la région d'étude et au Burkina Faso. On y notera toutefois une inexactitude (la datation de l'inauguration du chemin de fer à Ouagadougou) et une erreur d'interprétation. Ainsi, contrairement aux écologues, aux agronomes et aux géographes, qui voient dans la sécheresse – phénomène naturel – la cause principale du déplacement massif de migrants du Nord vers l'Ouest du Burkina, J.-P. Jacob considère qu'il s'agit d'un phénomène social, conséquence de la première guerre entre le Mali et l'ex-Haute-Volta (Burkina Faso) en 1974. Or, des récits confirment (p. 200) que l'immigration avait commencé avant la guerre. De plus, l'axe nord-ouest choisi par les migrants ne les éloignait pas du danger malien à la frontière, bien au contraire, en tout cas pour ceux qui venaient

de Kaya, au centre du pays. Ces observations révèlent la difficulté de l'exercice et montrent la complexité du travail abattu dans un contexte où il est parfois difficile de hiérarchiser plusieurs facteurs combinés.

La diversité des sujets d'actualité abordés et la profondeur des analyses font de cet ouvrage un outil indispensable aussi bien pour les agents de développement

rural que pour les décideurs qui tentent vainement des réformes agraires. Il constitue également une excellente référence sur les traditions africaines pour les jeunes générations qui y baignent sans comprendre le sens réel de nombreuses coutumes. Le lecteur de toute discipline ayant recours à l'enquête pourra en outre y trouver de pertinents conseils pratiques.

Sébastien Kiéma

*(INERA/DPF-CRREA de l'Ouest,
Bobo-Dioulasso, Burkina Faso)*

Sebastien.Kiema@ird.bf